

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 SÉANCE DU JEUDI 28 septembre 2023**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 21 septembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					ROUTE DE LA SOURDIÈRE : CLASSEMENT DE LA PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE SECTION D N°1453 DANS LE DOMAINE PUBLIC		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	09	28	05	00			
ÉLUS		26				CONVOCACTION	21-09-2023
PRÉSENTS MAXI		20				RÉUNION	28-09-2023
MANDANTS		04				AFFICHAGE	04-10-2023
ABSENTS		02				TRANSMISSION	04-10-2023
APTES A VOTER		24				Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			PROCURATIONS				
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	LABBE Henri	
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X				
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule	
	CHARLOT Karine	Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X				
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X				
	LESNARD Pierre	CMD4	X				
	MANIS Cécile	Conseillère			X	GUINARD Brigitte	
ROUXEL Benoit	CMD5	X					
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X					
LEMEE Ginette	Conseillère	X					
LE BRICON Bruno	Conseiller		X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X				
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne	
	RENAUT Sylvain	Conseiller		X			
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	2	4		

05 – ROUTE DE LA SOURDIERE – CLASSEMENT DE LA PARCELLE PRIVEE COMMUNALE SECTION D N°1453 DANS LE DOMAINE PUBLIC

L'Assemblée délibérante est informée que la parcelle section D n°1453 est privée communale. Elle correspond à l'accotement de la Route de la Sourdière, qui nécessite d'être classée dans le domaine public communal car la parcelle D 1452, attenante à cette parcelle, est en vente. Pour y accéder il est nécessaire de franchir la parcelle D 1453 appartenant à la commune.

En commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement du 14 septembre 2023, les membres présents ont validé l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal afin de ne pas freiner la vente de la parcelle D 1452.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3,

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement du 14 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'intégrer la parcelle communale section D n°1453 dans le domaine public de la commune ;

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'APPROUVER le principe de classement de la voie cadastrée section D n°1453 dans le domaine public communal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre la délibération au Service du cadastre auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour mise à jour,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	00
- Abstentions	00

Erquy, le jeudi 28 septembre 2023

La secrétaire de séance,

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

